

DÉLIBÉRATION N°2016.04.01/77

1^{ère} séance de l'année 2016Tableau des effectifs
Exercice 2016

Mercredi 4 mai 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 4 mai, à 10 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence à Pointe-à-Pitre, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 26 avril 2016.

Présents: 15		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	

Excusée représentée : 1
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :
Mme Corinne PETRO Procuration à Mme Claudine CHALUS

Excusés non représentés : 7
Vice-Présidents:
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente)
Mme Maguy CELIGNY (9 ^{ème} Vice-Présidente)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 ^{ème} Vice-Présidente)
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :
M. Fabert MICHELY
Mme Lyliane PIQUION
M. Michel RINÇON

Absents : 3
Vice-Présidents :
M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :
Mme Marlène MELISSE-MIROITTE
M. Max CELIGNY

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Rosan RAUZDUEL conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

19 MAI 2016

1/6
SECRETARIE DE POINTE-A-PITRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ;

- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;
- VU la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique et notamment son article 20 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la communauté d'agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.03.02/97 du Conseil Communautaire du 7 mars 2014 portant création de 20 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir ;
- VU la délibération du Conseil communautaire n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/30 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au Bureau (article 1.5211-10 du CGCT);
- VU la délibération n°2015.07.04/177 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2015 portant approbation du protocole de mobilisation et de solidarité permettant de faire face aux arrivées massives d'algues sargasses sur le littoral guadeloupéen : mise en place d'une « *brigade verte* » constituée de 12 postes;
- VU la délibération n°2015.12.05/70 du Bureau Communautaire du 8 décembre 2015 portant modification du tableau des effectifs des emplois permanents de CAP Excellence (*créations et transformations de postes*);
- VU la délibération n°2015.12.05/72 du Bureau du 8 décembre 2015 portant création de 2 postes supplémentaires dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 - D'arrêter, à compter du **4 mai 2016 à 207 postes**, le tableau des effectifs de CAP Excellence, tous budgets confondus, se répartissant comme suit :

I/ Budget principal :

I.1. Budget principal : siège

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Directeur Général	1
▪ Directeur Général Adjoint	5
▪ Administrateur territorial hors classe	2
▪ Collaborateur de Cabinet	3
▪ Directeur territorial	3
▪ Ingénieur en Chef de classe normale	3
▪ Ingénieur Principal	2
▪ Ingénieur territorial	3
▪ Attaché Principal	5
▪ Attaché territorial	14
▪ Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1
▪ Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2
▪ Rédacteur territorial	7
▪ Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal 1 ^{ère} classe	1
▪ Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1
▪ Technicien territorial	2
▪ Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1
▪ Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	6
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	22
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5
TOTAL	89 postes

I.2. Budget principal : Politique de la Ville

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Attaché territorial	9
▪ Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3
TOTAL	13 postes

I.3. Budget principal : Bibliothèques

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Animateur territorial	1
▪ Adjoint du patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1
▪ Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	1
▪ Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	2
▪ Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1
▪ Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2
TOTAL	12 postes

I.4. Budget principal : Base nautique

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives	3
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	4 postes

II/ Budget annexe Environnement et Cadre de Vie (DGASC) :

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Ingénieur en Chef de classe normale	1,5 poste
▪ Ingénieur Principal	0,5 poste
▪ Ingénieur territorial	2 postes
▪ Attaché territorial Principal	1 poste
▪ Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	4 postes
▪ Technicien territorial	1 poste
▪ Rédacteur territorial	1 poste
▪ Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	0,5 poste
▪ Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 poste
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	6 postes
▪ Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	2 postes
▪ Agent de maîtrise principal	1 poste
▪ Agent de maîtrise	6 postes
▪ Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	1 poste
▪ Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	3 postes
▪ Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1,5 poste
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	22 postes
TOTAL	55 postes

III/ Budget annexe Centre culturel de Sonis

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Attaché Principal	1
▪ Enseignant artistique	1
▪ Attaché territorial	1
▪ Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1
▪ Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3
▪ Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	3
▪ Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2
▪ Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	20 postes

IV/ Budget annexe Eau :

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Attaché territorial	2
▪ Ingénieur territorial	2
▪ Technicien territorial	1
▪ Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2
TOTAL	10 postes

V/ Budget annexe Assainissement des eaux usées :

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Ingénieur territorial	1 poste
▪ Technicien territorial	2 postes
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 poste
TOTAL	4 postes

TOTAL des postes créés au 4 mai 2016 : 207 postes

Budget principal : siège	89 postes
Budget principal : Politique de la Ville	13 postes
Budget principal : Bibliothèques	12 postes
Budget principal : Base nautique	4 postes
Budget annexe : Environnement et Cadre de vie (DGASC)	55 postes
Budget annexe : Centre culturel de Sonis	20 postes
Budget annexe : Eau	10 postes
Budget annexe : Assainissement	4 postes

Contrats CUI/CAE (Brigade sargasses)	14 postes
---	------------------

Emplois d'avenir (Agent de médiation- Transport scolaire)	24 postes
--	------------------

Apprentis (Divers)	2 postes
---------------------------	-----------------

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **18 MAI 2016**



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le **19 MAI 2016**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **19 MAI 2016**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **19 MAI 2016**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le **19 MAI 2016**
- Délibération transmise à la Comptable Public, le **19 MAI 2016**

